



association
pour la voix
étudiante
au québec

**Rencontre du rassemblement pour
une association nationale étudiante
Trois-Rivières, les 16 et 17 mai 2015**

Procès-verbal du samedi 16 mai 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée

Francis Coutu

Secrétariat d'assemblée

Philippe L. Depatie

Associations étudiantes présentes

- Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrit aux études supérieures (AELIÉS)
- Association étudiante de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société (AÉUCS)
- Association générale des étudiants et des étudiantes du campus de Rimouski (AGECAR)
- Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE UQTR)
- Concordia Students' Union (CSU)
- Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)
- Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC)
- Post-Graduate Students' Society (PGSS)
- Students' Society of McGill University (SSMU)

1. Ouverture de la réunion à 9h37
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1. Sur proposition de la FEUS, appuyée par MAGE-UQAC,
Que l'ordre du jour suivant soit adopté
 1. *Ouverture de la réunion*
 2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
 3. *Tour de table des associations*
 4. *Association nationale*
 - 4.1 *Mission, Vision, Valeurs*
 - 4.2 *Chantiers de Travail*
 - *Structures et instances*
 - *Membership*
 - *Financement*
 - *Règlements généraux*
 5. *Retour sur les chantiers*
 6. *Plan d'action*
 7. *Varia*
 8. *Prochaine réunion*
 9. *Levée de la réunion*

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-16_01 adoptée à l'unanimité.

3. Tour de table des associations
4. Association Nationale
 - 4.1. Mission, Vision, Valeurs

4.1.1. Sur proposition de l'ADEESE, et appuyé par la FEUS,
Que les discussions sur les points Mission, Vision et Valeurs aient comme base ceux développés par la Table des régions

Abandon de la proposition sans débat

4.1.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AGE UQTR,
Que la mission de l'association nationale soit :
« *Le XX défend les intérêts de ses membres notamment en promouvant, en développant et en protégeant, par tous les moyens mis à sa disposition, les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels et matériels de ses membres.* »

4.1.2.1. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AGE UQTR

Que les débats se poursuivent sur avec le libellé de mission tel que modifié dans les précédentes interventions: « L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre les intérêts de ses membres, notamment en faisant la promotion en appuyant en développant et protégeant par tous les moyens mis à la disposition les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels, et matériels de ses membres, et ce, principalement par la recherche, la représentation, la promotion d'une analyse, et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante doit être au cœur des préoccupations de l'association. »

Le vote est demandé :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

Retour à la proposition

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre les intérêts de ses membres, notamment en faisant la promotion en appuyant en développant et protégeant par tous les moyens mis à la disposition les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels, et matériels de ses membres, et ce, principalement par la recherche, la représentation, la promotion d'une analyse, et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante doit être au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.2. Sur proposition de CSU, et appuyé par FEUS,

De retirer « notamment en faisant la promotion en appuyant en développant et protégeant par tous les moyens mis à la disposition »

4.1.2.2.1. Sur proposition de l'AGE UQTR, et appuyé par PGSS,
De conserver « par tous les moyens mis à sa disposition »

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

De retirer « notamment en faisant la promotion en appuyant en développant et protégeant »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition :

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre les intérêts de ses membres par tous les moyens mis à la disposition les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques, culturels, intellectuels, professionnels, et matériels de ses membres, et ce, principalement par la recherche, la représentation, la promotion d'une analyse, et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante doit être au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.3. Sur proposition de CSU, et appuyé par FEUS,

D'inclure « les intérêts pédagogiques et sociopolitiques » et d'éliminer les autres éléments « politiques, sociaux, économiques, intellectuels, professionnels et matériels »

4.1.2.3.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AGECAR,

De remplacer le mot « sociopolitique » par « sociaux et politique »

Le vote est demandé :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

D'inclure « les intérêts pédagogiques, sociaux, et politique » et d'éliminer les autres éléments « économiques, intellectuels, professionnels et matériels »

4.1.2.3.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS,

D'inclure le mot « économique »

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

Adopté à majorité

Retour sur l'amendement

D'inclure « les intérêts pédagogiques, sociaux, politiques, et économiques» et d'éliminer les autres éléments « intellectuels, professionnels et matériels »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre les intérêts de ses membres par tous les moyens mis à la disposition les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques de ses membres, et ce, principalement par la recherche, la représentation, la promotion d'une analyse, et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante doit être au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.4. Sur proposition de AGE UQTR, et appuyé par MAGE-UQAC,

Que « les intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques » soit déplacé au début et d'enlever "de ses membres" »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques de ses membres par tous les moyens mis à la disposition, et ce, principalement par la recherche, la représentation, la promotion d'une analyse, et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante doit être au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.5. Sur proposition de PGSS, et appuyé par la FEUS,

De remplacer le mot « pédagogique » par « académique »

Le vote est demandé :

Pour : 2

Contre : 4

Abstention : 3

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.2.6. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS,

Que le mot « principalement » soit remplacé par « notamment »

Le vote est demandé :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 4

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.2.7. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par ADEESE,
D'enlever « promotion d'une analyse et » et de le remplacer par « doit être au cœur » par « est au cœur »

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques de ses membres par tous les moyens mis à la disposition, et ce, principalement par la recherche, la représentation et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante est au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.8. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par ADEESE,
D'ajouter la féminisation des termes dans toutes les propositions

Amendement abandonné sans débat

Mise en dépôt de la proposition 4.1.2 jusqu'après le prochain point, et ce, sans débat

Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AGE UQTR,

Que tous les travaux menant à la création d'une nouvelle association nationale se dotent de principes et de pratiques féministes, incluant notamment la rédaction épicienne de l'ensemble de ces textes et documents.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-16_02 Adoptée à l'unanimité

Retour sur la proposition 4.1.2

4.1.2.9. Sur proposition de CSU, appuyé par AÉUCS,
D'ajouter « nous amène à travailler de concert avec les mouvements sociaux à travers le Québec » et enlever « est au cœur des préoccupations de l'association »

Le vote est demandé

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 1

Rejetée à l'unanimité

Retour sur la proposition

4.1.2.10. Sur proposition de CSU, et appuyé par FEUS

De retirer « En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante est au cœur des préoccupations de l'association. »

La question préalable est demandée

Pour : 8

Contre : 2

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 4

Adopté à majorité

4.1.2.11. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par FEUS

De modifier la deuxième phrase afin qu'elle s'intitule ainsi : « En ce sens, les grands enjeux sociaux sont au cœur des préoccupations de l'association nationale en particulier ceux liés à la réalité étudiante. »

4.1.2.12. Sur proposition de AGE UQTR, appuyé par,

La mise en dépôt de la proposition 4.1.2 jusqu'à 13h.

4.1.2.12.1. Sur proposition de ADEESE, appuyé par AÉUCS,

Qu'elle soit plutôt mise en dépôt jusqu'à la suite de l'adoption de la vision et des valeurs

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition de mise en dépôt

La mise en dépôt de la proposition 4.1.2 jusqu'à la suite de l'adoption de la vision et des valeurs

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 3

Adopté à majorité

La proposition 4.1.2 est mise en dépôt

4.1.3. Sur proposition de ADEESE, appuyé par FEUS,

Que la vision soit :

1. *De promouvoir l'égalité et la justice sociale en vue d'une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
2. *De promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*
3. *De mobiliser les étudiantes et les étudiants notamment à propos des enjeux reliés à l'éducation, environnemental et à la justice sociale;*
4. *De défendre et de représenter les étudiantes et les étudiants du Québec face aux gouvernements et de tout autres instances;*
5. *De construire et de maintenir des liens de solidarité avec l'ensemble des mouvements sociaux afin d'être un vecteur de changement social;*
6. *D'être une organisation démocratique et transparente qui place la population étudiante au cœur des prises de décisions;*
7. *De soutenir l'unité du mouvement étudiant.*

MAGE-UQAC :

8. *Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec*

Pause pour le dîner à 12h04.

Reprise des débats à 13h15.

Mise en dépôt de la proposition jusqu'après le point suivant, et ce, sans débat

Que l'on refuse les observateurs externes lors du Rassemblement pour une association nationale étudiante lors de la rencontre du 16 et 17 mai 2015

Le vote est demandé :

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 3

Résolution CT_2015-05-16_03 Adoptée à majorité

4.1.3. Retour sur la proposition 4.1.3

Mise en dépôt jusqu'après le prochain point, et ce, sans débat

4.1.4. Sur proposition de PGSS, appuyé par MAGE-UQAC,

Que l'on change le terme « vision » par « objectifs »

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-16_04 adoptée à l'unanimité

4.1.3. Retour sur la proposition 4.1.3

4.1.3.1. Sur proposition de CSU, appuyé par ADEESE,
De modifier le point 5 afin que celui-ci soit : “De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social” et d’éliminer les points 7 et 8.

4.1.3.1.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyé par AÉUCS,
De modifier le mot « solidarité » par « fraternité » afin de mettre un synonyme pour s’éloigner des partis politiques et conserver une neutralité politique.

Le vote est demandé

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 1

Rejetée à majorité

Retour sur l’amendement

4.1.3.1.2. Sur proposition de AÉUCS, appuyé par AGE UQTR,
Que “et d’éliminer les points 7 et 8” soit biffé.

Le vote n’est pas demandé

Adopté à l’unanimité

4.1.3.1.3. Sur proposition de MAGE-UQAC, appuyé par ADEESE,
De retirer le point 7 de la proposition

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 6

Abstention : 2

Rejetée à majorité

Retour sur l’amendement :

De modifier le point 5 afin que celui-ci soit : “De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social”

Le vote n’est pas demandé

Adopté à l’unanimité

Retour sur la proposition

Que la vision soit :

1. *De promouvoir l'égalité et la justice sociale en vue d'une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
2. *De promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*
3. *De mobiliser les étudiantes et les étudiants notamment à propos des enjeux liés à l'éducation, environnemental et à la justice sociale;*
4. *De défendre et de représenter les étudiantes et les étudiants du Québec face aux gouvernements et de tout autres instances;*
5. *De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social';*
6. *D'être une organisation démocratique et transparente qui place la population étudiante au cœur des prises de décisions;*
7. *De soutenir l'unité du mouvement étudiant.*
8. *Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.*

4.1.3.2. Sur proposition de l'AGE UQTR, et appuyé par AÉUCS

De retirer le point 1 et d'ajouter « une éducation accessible et de qualité pour toutes et tous » au point 2

Le vote est demandé

Pour : 3

Contre : 5

Abstention : 2

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.3.3. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS

De retirer au point 4 « face aux gouvernements et aux autres sphères décisionnelles »

4.1.3.3.1. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS

De retirer au point 4 « face aux gouvernements et aux autres sphères décisionnelles » et de le remplacer par « dans toutes les instances jugées opportunes »

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 5

Abstention : 1

Rejetée à majorité

Retour sur l'amendement

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 5

Abstention : 1

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.3.4. Sur proposition de CSU appuyé par AELIÉS

De retirer au point 4 « et aux autres instances décisionnelles »

4.1.3.4.1. Sur proposition de AÉUCS, et appuyé par AGE UQTR

De conserver le libellé du point 4 en le modifiant pour qu'il devienne « et de toutes autres instances » au lieu « et aux autres instances décisionnelles »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

De modifier au point 4 « et de toutes autres instances » par « et aux autres instances décisionnelles »

Le vote est demandé :

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté à majorité

Retour sur la proposition

- 1. De promouvoir l'égalité et la justice sociale en vue d'une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
- 2. De promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*
- 3. De mobiliser les étudiantes et les étudiants notamment à propos des enjeux liés à l'éducation, environnemental et à la justice sociale;*
- 4. De défendre et de représenter les étudiantes et les étudiants du Québec face aux gouvernements et aux autres instances décisionnelles;*

5. *De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social;*
6. *D'être une organisation démocratique et transparente qui place la population étudiante au cœur des prises de décisions;*
7. *De soutenir l'unité du mouvement étudiant.*
8. *Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.*

4.1.3.5. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AELIÉS
De supprimer au point 1 « l'égalité et la justice sociale »;
De modifier au point 3 « à propos notamment d'enjeux reliés à l'éducation, l'environnement et à la justice sociale » par « en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale »;
De retirer les points 6 et 7.

4.1.3.5.1. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS
De scinder l'amendement en trois
Le vote n'est pas demandé
Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que scindé :

De supprimer au point 1 « l'égalité et la justice sociale »;

La question préalable est demandée

Pour : 8

Contre : 2

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté à majorité

Mise en dépôt des deux amendements scindés, et ce, sans débat

Sur proposition de ADEESE, et appuyé par MAGE-UQAC

De compléter le point 4.1 Mission, vision, valeurs;

De prioriser le Structures et instances dans le point 4.2 et de le travailler en groupe et non en sous-groupe de travail

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-16_05 adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement tel que scindé :

- 4.1.3.6. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AELIÉS,
De modifier au point 3 « à propos notamment d'enjeux reliés à l'éducation, l'environnement et à la justice sociale » par « en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

- 4.1.3.7. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AELIÉS,
De retirer les points 6 et 7

Le vote est demandé :

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Adopté à majorité

Retour sur la proposition

1. *De promouvoir en vue d'une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
2. *De promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*
3. *De mobiliser les étudiantes et les étudiants notamment en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale;*
4. *De défendre et de représenter les étudiantes et les étudiants du Québec face aux gouvernements et aux autres instances décisionnelles;*
5. *De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social';*
8. *Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.*

- 4.1.3.8. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS

De modifier le point 4 afin qu'il soit libellé ainsi : « Représenter les membres et défendre la population étudiante du Québec auprès des gouvernements et de toutes autres instances »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à majorité

Retour sur la proposition

1. *De promouvoir en vue d'une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
2. *De promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*

3. *De mobiliser les étudiantes et les étudiants notamment en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale;*
4. *Représenter les membres et défendre la population étudiante du Québec auprès des gouvernements et de toutes autres instances;*
5. *De construire et de maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de construire des mouvements sociaux qui seront vecteur de changement social';*
8. *Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.*

4.1.3.9. Sur proposition de AÉUCS, et appuyé par ADEESE

D'ajouter l'objectif suivant : « Promouvoir l'égalité des genres, entre autres, par l'adoption de principes féministes et l'entretien d'une réflexion constante sur ce type d'enjeu »

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 3

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.3.10. Sur proposition de MAGE-UQAC appuyé par FEUS

De modifier « D'être une organisation démocratique et transparente » par « D'être un modèle de démocratie et de transparence » au point 6

4.1.3.10.1. Sur proposition de AÉUCS, et appuyé par FEUS

De modifier « qui place la population étudiante » par « et placer la population étudiante »

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 5

Rejetée à majorité

Retour sur l'amendement

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 6

Abstention : 0

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

4.1.3.11. Sur proposition de CSU, et appuyé par PGSS

D'ajouter au point 3 « et de produire de la recherche de qualité » à la suite de « Mobiliser les étudiantes et les étudiants »

4.1.3.11.1. Sur proposition de PGSS, et appuyé par MAGE-UQAC

D'ajouter ce libellé en créant un autre objectif : « Produire un argumentaire basé sur de la recherche de qualité et une consultation de nos membres »

4.1.3.11.1.1. Sur proposition de CSU appuyé par AGE CAR

De retirer « et une consultation de nos membres »

Le vote est demandé :

Pour : 1

Contre : 5

Abstention : 4

Rejetée à majorité

Retour sur le sous-amendement

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

Considérant que le sous-amendement n'allait pas dans le même sens que l'amendement, l'amendement est rejetée au profit du sous-amendement.

Retour sur la proposition

Que les objectifs soient :

- * Promouvoir une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;*
- * Promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;*
- * Mobiliser les étudiantes et les étudiants en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale;*
- * Produire un argumentaire basé sur de la recherche de qualité et la consultation de nos membres;*
- * Représenter les membres et défendre la population étudiante du Québec auprès des gouvernements et de toutes autres instances;*
- * Construire et maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de se positionner comme vecteur de changement social;*
- * Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.*

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution CT_2015-05-16_06 adoptée à l'unanimité

4.1.5. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par CSU

Que lors de la création de l'association nationale, celle-ci se dote des valeurs suivantes :

Démocratie

L'association nationale met au cœur de son fonctionnement la démocratie participative. La population étudiante est au centre de tout processus décisionnel. L'association assure à chaque membre un droit égal et équitable de parole, de vote, de participer lors de ses instances. Elle favorise l'échange d'information nécessaire à la participation démocratique. Elle est réceptive aux critiques et aux besoins de ses membres.

Transparence

L'association nationale reconnaît, dans des visées de représentativité et de démocratie, l'obligation de transparence, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information. L'accessibilité à l'information permet, entre autres, le maintien de la confiance des étudiantes et des

étudiants et leur participation à la vie associative. L'ensemble de ses documents est public et accessible.

Souveraineté locale

L'association nationale met au centre de son fonctionnement le respect de l'autonomie local. En ce sens, l'association nationale ne peut s'ingérer dans les décisions de ses associations membres. Elle doit aussi prendre en compte la diversité de réalités des associations locales.

Inclusion et féminisme

L'association met en place des pratiques qui visent à combattre toutes formes de discriminations basées sur l'ethnicité, la langue, la classe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'habileté physique ou la religion. Elle met en pratique des principes et une analyse féministe, incluant notamment la rédaction épiciène de l'ensemble de ses textes et ses documents.

Solidarité

L'association reconnaît que le principe de solidarité est au centre du changement social. Elle constitue un espace de collaboration et de partage, permettant de développer des liens de solidarité au sein de la communauté étudiante.

Neutralité politique

L'association nationale n'est pas partisane. En ce sens, elle ne peut appuyer, soutenir ou promouvoir d'un parti politique.

Éducation pour tous et toutes!

L'éducation doit être accessible pour tous et toutes, peu importe la classe socioéconomique et leur situation géographique. L'éducation doit être de qualité et doit permettre la formation du jugement critique afin de contribuer au développement humain et social.

Justice sociale et environnementale

L'association place l'éducation au centre d'une analyse globale sur la justice sociale et la démocratisation de la société. À cet effet, nous croyons en une transition vers une société durable et juste.

4.1.5.1. Sur proposition de CSU, et appuyé par FEUS :

De modifier la valeur « Justice sociale et environnemental » afin qu'elle soit libellée ainsi : « L'association place l'éducation au centre d'une analyse globale sur la justice sociale et la démocratisation de la

société. À cet effet, nous croyons que la redistribution équitable de la richesse et du pouvoir politique ainsi qu'un mouvement de justice environnementale qui priorise les intérêts des communautés marginalisées se situent au centre de la transition vers une société durable et juste. »

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

4.1.5.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS

De modifier le titre de la valeur « Inclusion et féminisme » par « Inclusion et équité »

Le vote est demandé :

Pour : 1

Contre : 6

Abstention : 2

Rejetée à majorité

4.1.5.3. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AGE UQTR

D'ajouter la valeur « Engagement et redevabilité » et qu'elle soit définie ainsi : « En plus de son obligation envers le savoir dans toutes ses formes, la communauté étudiante a également une obligation envers la société. Il est donc primordial pour chaque étudiante et chaque étudiant de prendre conscience de son appartenance à un monde qui transcende ses intérêts personnels, de renoncer au rôle de simple spectateur pour prendre sa place sur scène, et de mettre sa pensée et son talent au service de la société »

4.1.5.3.1. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AÉUCS

Que le libellé de la valeur soit plutôt : « L'association nationale doit prendre conscience de son appartenance à une collectivité personnels et de mettre sa pensée et son talent au service de la société. En ce sens, elle valorise l'implication étudiante au sein de ses structures et de la société. »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

D'ajouter la valeur « Engagement et redevabilité » et qu'elle soit définie ainsi : « L'association nationale doit prendre conscience de son appartenance à une collectivité personnels et de mettre sa pensée et son talent au service de la société. En ce sens, elle valorise l'implication étudiante au sein de ses structures et de la société.»

4.1.5.3.2. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS
De modifier « L'association nationale doit prendre conscience de son appartenance à une collectivité personnels et de mettre sa pensée et son talent au service de la société. » par « L'association nationale valorise l'implication au sein de ses structures et de la société. »

Le vote est demandé :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 4

Rejetée à l'unanimité

Retour sur l'amendement

4.1.5.3.3. Sur proposition de AÉUCS, et appuyé par AGE UQTR
De modifier « doit prendre conscience » par « est consciente » ainsi que d'éliminer « et de mettre sa pensée et son talent au service de la société »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

D'ajouter la valeur « Engagement et redevabilité » et qu'elle soit définie ainsi : « L'association nationale est consciente de son appartenance à une collectivité personnels. En ce sens, elle valorise l'implication étudiante au sein de ses structures et de la société.»

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

4.1.5.4. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AELIÉS
Que les valeurs soient regroupées sous trois grands thèmes soit Démocratie, Solidarité et Égalité.

Que la valeur Démocratie regroupe les valeurs suivantes : souveraineté locale, transparence et neutralité politique

Que la valeur Solidarité regroupe la valeur engagement

Que la valeur Égalité regroupe les valeurs suivantes : justice sociale et environnementale ainsi qu'inclusion et féminisme

4.1.5.4.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS
De modifier le mot « Égalité » par « Équité »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

4.1.5.4.2. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par FEUS
D'ajouter les deux valeurs suivantes :
« Équité : L'association assure à ses membres un droit égal et équitable de parole, d'écoute, de vote, de participation lors de ses instances et de ses activités » et
« Intégrité : L'association et ses élues et élus doivent faire preuve de probité et d'incorruptibilité. »

4.1.5.4.2.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS :

D'ajouter à la valeur « Équité » « Ainsi, elle prend en compte les différentes réalités locales »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur le sous-amendement

D'ajouter les deux valeurs suivantes :
« Équité : L'association assure à ses membres un droit égal et équitable de parole, d'écoute, de vote, de participation lors de ses instances et de ses activités. Ainsi, elle prend en compte les différentes réalités locales. » et « Intégrité : L'association et ses élues et élus doivent faire preuve de probité et d'incorruptibilité. »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

4.1.5.5. Sur proposition de ADESSE, et appuyé par FEUS

D'ajouter ceci à la valeur « Démocratie » : « Aussi, les élues et les élus de l'association nationale travaillent à partir de mandat voté par les membres. De plus, elles et ils sont redevables en tout temps. »

4.1.5.5.1. Sur proposition de PGSS, et appuyé par MAGE-UQAC

De remplace « les élues et les élus de l'association nationale travaillent à partir de mandat voté par les membres. De plus, elles et ils sont redevables en tout temps.» par « les élues et élus de l'Association nationale sont assujettis à la volonté de leurs membres et sont redevables devant eux en tout temps. »

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 6

Abstention : 2

Rejetée à majorité

Retour sur l'amendement

La question préalable est demandée

Pour : 8

Contre : 2

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Adopté à majorité

4.1.5.6. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS,

De retirer « L'association nationale met au cœur de son fonctionnement la démocratie participative' » et de le remplacer par « La population étudiante est au centre de tout processus participatif et décisionnel. » de la valeur « Démocratie »

Adopté à l'unanimité

4.1.5.7. Sur proposition de AÉUCS, et appuyé par AELIÉS,

De modifier le nom de la valeur « Démocratie » par « Démocratie participative »

4.1.5.7.1. Sur proposition de ADEESE, appuyé par PGSS,
La mise en dépôt de l'amendement après que la structure de l'association nationale sera plus établie.

Le vote est demandé :

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 2

Adoptée à majorité

Mise en dépôt de l'amendement

4.1.5.8. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS,
De scinder en deux la valeur « Justice sociale et environnementale » afin d'avoir une valeur « Justice sociale » et une valeur « Développement durable »

Le vote est demandé :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 4

Rejetée à l'unanimité

4.1.5.9. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS,
D'ajouter la valeur « Développement durable » sous la section « Équité » et qu'elle soit définie ainsi : « Celui-ci est véhiculé dans les actions quotidiennes d'une association nationale. En effet, il semble primordial que de viser un équilibre économique, social et écologique soit bénéfique pour l'ensemble de la société présente et future, étudiantes et étudiants inclus. Le tout pourrait se traduire par un qui-vive constant des pratiques quotidiennes de ladite association. »

La question préalable est demandée

Pour : 9

Contre : 1

Le vote est demandé :

Pour : 1

Contre : 8

Abstention : 1

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

Que lors de la création de l'association nationale, celle-ci se dote des valeurs suivantes :

DÉMOCRATIE

La population étudiante est au centre de tout processus participatif et décisionnel. En ce sens, l'association nationale favorise l'échange d'information

nécessaire et se montre réceptive aux critiques et aux besoins de ses membres. Aussi, les élues et élus de l'association nationale travaillent à partir de mandats votés par les membres. De plus, ils sont redevables en tout temps aux membres.

Souveraineté locale

L'association nationale met au centre de son fonctionnement le respect de l'autonomie local. En ce sens, l'association nationale ne peut s'ingérer dans les décisions de ses associations membres. Elle doit aussi prendre en compte la diversité de réalités des associations locales.

Transparence

L'association nationale reconnaît, dans des visées de représentativité et de démocratie, l'obligation de transparence, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information. L'accessibilité à l'information permet, entre autres, le maintien de la confiance des étudiantes et des étudiants et leur participation à la vie associative. L'ensemble de ses documents est public et accessible.

Neutralité politique

L'association nationale n'est pas partisane. En ce sens, elle ne peut appuyer, soutenir, ou promouvoir un parti politique.

Intégrité

L'association et ses élues et élus doivent faire preuve de probité et d'incorruptibilité.

SOLIDARITÉ

L'association reconnaît que le principe de solidarité est au centre du changement social. Elle constitue un espace de collaboration et de partage, permettant de développer des liens de solidarité au sein de la communauté étudiante.

Engagement

L'association nationale est consciente de son appartenance à une collectivité. Ainsi, elle valorise l'implication étudiante au sein de ses structures et de la société.

ÉQUITÉ

L'association assure à ses membres un droit égal et équitable de parole, d'écoute, de vote, de participation lors de ses instances et de ses activités. Ainsi, elle prend en compte les différentes réalités locales.

Inclusion et féminisme

L'association met en place des pratiques qui visent à combattre toutes formes de discriminations basées sur l'ethnicité, la langue, la classe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'habileté physique ou la religion. En outre, elle met en pratique des principes et une analyse féministe, incluant notamment la rédaction épïcène de l'ensemble de ses textes et documents.

Éducation pour tous et toutes

L'éducation doit être accessible pour tous et toutes, peu importe la classe socioéconomique et leur situation géographique. L'éducation doit être de

qualité et doit permettre la formation du jugement critique afin de contribuer au développement humain et social.

Justice sociale et environnementale

L'association place l'éducation au centre d'une analyse globale sur la justice sociale et la démocratisation de la société. À cet effet, nous croyons que la redistribution équitable de la richesse et du pouvoir politique ainsi qu'un mouvement de justice environnementale qui priorise les intérêts des communautés marginalisées se situent au centre de la transition vers une société durable et juste.

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution CT_2015-05-16_07 adoptée à l'unanimité

4.1.2. Retour au point 4.1.2, mis en dépôt

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux, économiques de ses membres par tous les moyens mis à la disposition, et ce, principalement par la recherche, la représentation et la mobilisation. En ce sens, la compréhension des grands enjeux sociétaux, en particulier ceux liés à la réalité étudiante est au cœur des préoccupations de l'association.

4.1.2.13. Sur proposition de FEUS, appuyé par AGE UQTR,

De retirer « par tous les moyens mis à sa disposition »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

Que la mission de l'association nationale soit :

L'association nationale vise à regrouper la population étudiante du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux et économiques, et ce, principalement par la recherche, la représentation et la mobilisation. En ce sens, les grands enjeux sociaux sont au cœur des préoccupations de l'association nationale, en particulier ceux liés à la réalité étudiante.

4.1.2.14. Sur proposition de AELIÉS appuyé par FEUS

De supprimer : « En ce sens, les grands enjeux sociaux sont au cœur des préoccupations de l'association nationale, en particulier ceux liés à la réalité étudiante »

La question préalable est demandée

Pour : 9

Contre : 1

Le vote est demandé :

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 3

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

La question préalable est demandée

Pour : 10

Contre : 0

Le vote est demandé

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Résolution CT_2015-05-16_08 adoptée à l'unanimité

Levée de la réunion jusqu'au dimanche 17 mai 2015 à 9h.

Procès-verbal du dimanche 17 mai 2015

Présidence et secrétariat d'assemblée

Présidence d'assemblée

Philippe L.Depatie

Secrétariat d'assemblée

Chloé Canot

Associations étudiantes présentes

- Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrit aux études supérieures (AELIÉS)
- Association générale des étudiants et des étudiantes du campus de Rimouski (AGECAR)
- Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE UQTR)
- Concordia Students' Union (CSU)
- Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)
- Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC)
- Students' Society of McGill University (SSMU)

Ouverture de la réunion à 9h35.

4.2. Chantiers de Travail

- 4.2.1. Sur proposition de AGE UQTR, et appuyé par MAGE-UQAC,

De rester en groupe pour traiter le point « Structure et instances » puis de faire le point « Membership » si le temps le permet.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_09 adoptée à l'unanimité

Modification à la présidence et au secrétariat d'assemblée

Philippe L.Depatie cède la présidence à Jean-René Leblanc-Gadoury et prend le poste de secrétaire d'assemblée en remplacement de Chloé Canot

- 4.2.2. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AELIÉS

Que lors de la création formelle de la nouvelle association nationale, elle se dote d'un congrès, d'un comité exécutif et un conseil des membres qui agira en tant que conseil d'administration.

- 4.2.2.1. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par MAGE-UQAC

*De remplacer « conseil des membres » par « conseil d'administration »
et « congrès » par « assemblée des membres »*

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

Que lors de la création formelle de la nouvelle association nationale, elle se dote d'une assemblée des membres, d'un comité exécutif et un conseil d'administration.

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_10 adoptée à l'unanimité

4.2.3. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AELIÉS

Que les commissions soient définies ainsi :

Pédagogie et recherche

Cette dernière a pour mandat de se pencher sur tous dossiers portant sur la qualité de l'enseignement, les règles encadrant la pédagogie, les divers enjeux liés à la recherche universitaire et le suivi des recherches menées par l'association nationale portant sur la question.

Sociopolitique

Cette dernière a pour mandat de se pencher sur tous dossiers à caractère politique que ce soit au niveau de la mobilisation et des relations envers les acteurs politiques, les relations avec le milieu communautaire et tous autres dossiers jugés pertinents par les associations étudiantes membres. Elle est également responsable de faire des recommandations portant sur les relations avec les associations non étudiantes, les associations étudiantes membres et les autres associations nationales.

Développement associatif

Cette dernière a pour mandat de se pencher sur tous dossiers d'ordre légal et financier, notamment un suivi des divers budgets, affaires légales ou relations entre les associations étudiantes membres.

4.2.3.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS

De renommer la commission « Sociopolitique » par la commission « Représentation » et la commission « Développement associatif » par la commission « Mobilisation et développement »

4.2.3.1.1. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par ADEESE

De scinder l'amendement en deux points distincts un amendement pour la commission interne et un amendement pour la commission externe.

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

De renommer la commission « Sociopolitique » par la commission « Représentation »

Le vote est demandé :

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 2

Rejetée à l'unanimité

- 4.2.3.2. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par FEUS ,
De renommer la commission « Développement associatif » par la commission « Mobilisation et développement »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

- 4.2.3.3. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AGE UQTR
De scinder la « mobilisation » et le « développement associatif » en deux commissions distinctes

Le vote est demandé

Pour : 1

Contre : 6

Abstention : 1

Rejetée à majorité

Retour sur la proposition

Caduc suite à l'adoption de la Résolution CT_2015-05-17_11

- 4.2.4. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AELIÉS
Que lors de la création de la future association nationale, celle-ci se dote de trois commissions : la « Commission pédagogie et recherche », la « Commission sociopolitique » et la « Commission mobilisation et développement associatif ».

Le vote est demandé :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution CT_2015-05-17_11 adoptée à l'unanimité

- 4.2.5. Sur proposition de AGE UQTR, et appuyé par AELIÉS
Que lors de la création de la future association nationale, l'assemblée des membres puisse créer des commissions ad hoc

4.2.5.1. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AGE CAR
D'ajouter « et que les commissions puissent créer des comités de travail »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition

Que lors de la création de la future association nationale, l'assemblée des membres puisse créer des commissions ad hoc et que les commissions puissent créer des comités de travail

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_12 adoptée à l'unanimité

4.2.6. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS
Que lors de la création de la future association, elle se dote d'une table des conseils régionaux et une table des cycles supérieurs.

4.2.6.1. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AGE CAR

De scinder cette proposition en deux ainsi :

Que lors de la création de la future association, elle se dote d'une table des cycles supérieurs.

Que lors de la création de la future association, elle se dote d'une table des conseils régionaux

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 1

Abstention : 3

Adopté à majorité

Retour sur la proposition, tel que scindé

Que lors de la création de la future association, elle se dote d'une table des cycles supérieurs.

4.2.6.2. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par MAGE-UQAC

De changer « Table des cycles supérieurs » par « Commission des cycles supérieurs »

4.2.6.2.1. Sur proposition de AGE UQTR, et appuyé par FEUS

De mettre cet amendement en dépôt jusqu'au prochain rassemblement

Le vote est demandé

Pour : 3

Contre : 2

Abstention : 3

Adopté à majorité

Reyour sur la proposition

Le vote est demandé

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Résolution CT_2015-05-17_13 adoptée à l'unanimité

- 4.2.7. Sur proposition de AELIÉS, et appuyé par FEUS

Que lors de la création de la future association, elle se dote d'une table des conseils régionaux

Le vote est demandé

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 6

Résolution CT_2015-05-17_14 adoptée à l'unanimité

- 4.2.8. Sur proposition de MAGE-UQAC, et appuyé par AGE CAR

Que toutes les instances de l'association nationale se déroulent sur le principe « une association égale un vote »

- 4.2.8.1. Sur proposition de CSU, et appuyé par ADEESE :

De mettre le point en dépôt jusqu'au point « Membership »

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

4.3. Membership

- 4.3.1. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par AELIÉS

Qu'un comité de travail sur le membership soit créé et qu'il est pour ordre du jour :

1. *Niveau d'adhésion*

1.1. *Cégep*

1.2. *Université*

2. *Invitation*

3. *Réseaux sociaux*

- 4.3.1.1. Sur proposition de AGE CAR, et appuyé par ADEESE

De mettre la proposition en dépôt jusqu'au prochain rassemblement

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

5. Retour sur les chantiers

6. Plan d'action

6.1. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par MAGE-UQAC :

Qu'un comité soit créé pour peaufiner les instances et la structure, entre autres, avec la définition des commissions institutionnelles et qu'il soit coordonné par Dominic Dion

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_15 adoptée à l'unanimité

6.2. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par AGE UQTR:

Que soit créer un Comité ordre du jour et qu'il aille comme mandat de préparer les différents documents pour le prochain rassemblement, de préparer l'ordre du jour du prochain rassemblement, de proposer un code de procédure pour les rassemblements à venir, de créer une nouvelle page Facebook et qu'il soit coordonné par Marjorie Cyr-Beaudin

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_16 adoptée à l'unanimité

6.3. Retour sur la proposition 4.2.8, mis en dépôt

Que toutes les instances de l'association nationale se déroulent sur le principe « une association égale un vote »

6.3.1. Sur proposition de ADEESE, et appuyé par SSMU :

Qu'il soit toutefois pris en considération les discussions qui auront lieu autour du membership et qu'à ce sens cette position soit rediscutée en temps et lieu

6.3.1.1. Sur proposition de MAGE-UQTR, et appuyé par AGE UQTR

De retirer « et qu'à ce sens cette position soit rediscutée en temps et lieu »

6.3.1.1.1. Sur proposition de CSU, et appuyé par FEUS

De mettre la proposition RPANE 15-05-17-08, son amendement et son sous-amendement en dépôt jusqu'au prochain rassemblement

Le vote n'est pas demandé

Adopté à l'unanimité

La proposition 4.2.8 est mise en dépôt jusqu'au prochain rassemblement

6.4. Sur proposition de AGEUQTR, et appuyé par AGE CAR

De tenir le prochain rassemblement pour une association nationale étudiante à Rimouski les 20 et 21 juin 2015

Le vote n'est pas demandé

Résolution CT_2015-05-17_16 adoptée à l'unanimité

7. Varia

8. Prochaine réunion

Résolution CT_2015-05-17_16 adoptée lors du point « Plan d'action »

*De tenir le prochain rassemblement pour une association nationale étudiante à Rimouski
les 20 et 21 juin 2015*

9. Levée de la réunion à 13h17.